## FICHES PRATIQUES



# **10** Je règle mes cotisations par carte bancaire

## PAYEZ VOS COTISATIONS DIRECTEMENT EN LIGNE !



#### CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.SECU-INDEPENDANTS.FR

En page d'accueil, cliquez sur l'icône « Mon compte » à droite

		Mon agence re	naherma arrisa 3-39 ordeaar 4 gionale : <u>Uhabite en</u>			4 A A+ (2)	
ENVOYER UN COURREL	PRENDER RENDEZ-	CARTE WITALE	A MON COMPTE	ATTESTATIONS		Mon	
	Recher	ther			ок		
ų	MONDE DU TRAVAL ÉVOLUI A MOURTÉ SOCIALE AUSSI			Services of Votre protection sol	en ligne ciale en ligne sur :		





#### IDENTIFIEZ-VOUS POUR ACCÉDER À VOTRE COMPTE

DANS « MES COTISATIONS » SÉLECTIONNEZ LA PAGE « PAIEMENT »

> Puis cliquez sur le bouton « Payer » à côté du montant de l'échéance que vous souhaitez régler par carte bancaire





## FICHES PRATIQUES



## Je règle mes cotisations par carte bancaire



#### SÉLECTIONNEZ « PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE »



### CHOISISSEZ LE MONTANT À RÉGLER

La zone « Montant restant à payer » correspond au montant à payer déduit des éventuels paiements par carte bancaire déjà enregistrés

Table allowed at		
releparement		
Dossier Contentieux 01		
Procédure : MISE EN DEMEURE		
Périodes : 1er trimestre 2015, 2	ème trimestre 2015	
	Montant 2 or	
	Montaint a pa	yer : 1 200 €
Moyen de paiement		
Adhésion au télépaiement		
The design of the second se		
Teulaire du compte		
Code BIC		
IBAN		
	And a set of the last	
type de paiement	Palement recurrent / repetitin	
Inconte las conditions of	nárales distination du mandat de málikuement CEDA	
	andan hannairan anlant etterdan one ette ta andration da welthe semant ou da rambou wannant tida à man	chinations
envers TUrssaf.	rees bancares solerit unisees pour loure operatori de preterenerit do de reindou senerit lee a nes	congatoris
	PETOLIP JAUDER	I E DAIEMENIT
	RETOOR	LE PACHENT
	1	
	-	

Moyen de paiement	
C Adhésion au télépaiement	
Paiement par carte bancaire	
Montant restant å payer (4)	1200
	💷 🗢 📼 🛛 Valider le paiement 🕼



## CLIQUEZ SUR « VALIDER LE PAIEMENT » POUR FINALISER LA TRANSACTION

Indiquez les informations d'identification de votre carte bancaire puis sélectionnez « Finaliser l'achat »



## 🕂 À savoir

Le paiement par carte bancaire est disponible uniquement si vous réglez vos cotisations de façon trimestrielle et si vous ne disposez pas de mandat de télépaiement valide. Selon votre carte bancaire, le débit peut être immédiat ou différé ; cependant, le crédit est bien immédiat pour l'Urssaf.

Contrairement au télépaiement qui reste modifiable jusqu'à la date d'exigibilité de vos cotisations, le paiement par carte bancaire, une fois effectué, n'est plus modifiable.

Avec le service « Mon compte » sur Cecu-independants.fr , faites gagner du temps à votre entreprise !

#### SÉCURITÉ SOCIALE INDÉPENDANTS